

Politique concernant l'usage de la raison sociale et la propriété intellectuelle

Objectif

L'image et la réputation de la Fédération d'haltérophilie du Québec sont d'une grande importance c'est pourquoi la corporation c'est doté d'une politique sur la propriété intellectuelle. Cette politique vise à protéger les actifs intellectuels de l'organisation tout en établissant des lignes directrices claires pour leur utilisation, leur gestion et leur protection tout en valorisant l'innovation, la collaboration et le respect des droits de propriété intellectuelle.

Toute personne mandatée par la FHQ cède à l'organisation l'ensemble de ses droits, titres ou intérêts dans toute invention, découverte, idée, amélioration, ouvrage écrit ou programme et dans tout le matériel susceptible de droits d'auteur ou de brevets qui auraient été faits ou conçus par cette personne, que ce soit par lui-même ou avec d'autres personnes, pendant la durée de son mandat, dans la mesure où ces droits intellectuels ont trait à des méthodes, appareils, design, produits, procédés ou mécaniques, qui sont vendus, loués, utilisés ou autrement considérés ou développés par la Fédération ou qui ont trait, de quelque façon que ce soit, aux opérations ou fonctions de celle-ci.

1. Marques de commerce – Règles d'utilisation du logo de la FHQ

La marque de commerce d'une organisation sportive va bien au-delà de son simple nom ou logo. Elle représente l'identité, les valeurs et l'histoire de l'organisation.

En adoptant cette politique de protection du logo, la corporation s'engage à protéger et à préserver son identité visuelle, assurant ainsi sa reconnaissance et sa réputation sur le marché du sport.

- a. Le logo
 - i. Le logo de la Fédération d'haltérophilie du Québec est la propriété exclusive de l'organisation. Tous les droits de propriété intellectuelle associés au logo, y compris les droits d'auteur et les droits de marque de commerce, sont réservés à l'association sportive.
- b. Utilisation autorisée
 - i. Seuls les membres autorisés de la Fédération ont le droit d'utiliser le logo de la Fédération dans le cadre des activités officielles de l'organisation, telles que la promotion d'événements, la communication avec les membres et autres approuvées par la direction de l'association.
- c. Utilisation non autorisée
 - i. Seuls les membres autorisés de la Fédération ont le droit d'utiliser le logo dans le cadre des activités officielles de l'organisation, telles

que la promotion d'événements, la communication avec les membres, et autres initiatives approuvées par la direction de l'association.

- d. Procédure de demande d'utilisation du logo
 - i. Les membres ou les parties extérieures souhaitant utiliser le logo de la corporation doivent soumettre une demande écrite à la direction. Cette demande doit spécifier l'objectif d'utilisation, le contexte et la durée d'utilisation.
- e. Surveillance et application
 - i. La Fédération mettra en place des mécanismes de surveillance pour détecter et prévenir toute utilisation non autorisée de son logo. En cas de violation de cette politique, des mesures appropriées seront prises, y compris des actions légales si nécessaire, pour faire respecter les droits de propriété de l'organisation.

2. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

- a. L'ensemble du matériel diffusé par la Fédération à l'intérieur des différents documents, les données, les textes et les images ou sur le site Internet, peut être utilisé uniquement à des fins professionnelles, non commerciales. Aucune copie de ce matériel ne peut être vendue.
- b. Tout matériel produit par la Fédération tel que des manuels d'entraînement, des vidéos éducatives, des publications, des programmes de formation, est protégé par le biais des droits d'auteur. Aucune copie de ce matériel ne peut être vendue.
- c. Tout le matériel publié sur le site Internet de la Fédération, y compris mais sans s'y limiter, les textes, les images, les vidéos, les documents téléchargeables, les graphiques et tout autre élément de propriété intellectuelle sont protégés par la présente politique.